



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Non-recours au droit à l'assurance chômage : la censure du gouvernement est insupportable**

Le sujet du non-recours au droit aux prestations sociales monte dans plusieurs domaines. Pourtant, aucune étude n'a jamais été menée concernant l'assurance chômage, contrairement au RSA ou aux prestations familiales.

Le non-recours au droit, ce sont des centaines de milliers d'assurés sociaux qui ignorent, par manque d'informations, ou qui renoncent, pour de multiples raisons, à faire valoir leurs droits.

En matière d'assurance chômage, des centaines de millions d'euros ne sont sans doute pas versés : des jeunes que personne n'a contacté, des assistantes maternelles écœurées par les trop-perçus qu'on leur réclame, des chômeurs qui n'en peuvent plus des contrôles et des radiations, des travailleurs se retrouvant sans papiers, contraints de rembourser.

La CGT porte, depuis près de dix ans, la nécessité de mener cette étude. Dans une loi de 2018, des parlementaires ont fait inscrire l'obligation, pour le gouvernement, de fournir un rapport sur la question avant fin 2020.

Début 2022, en pleine campagne électorale, le ministère du Travail refuse de publier l'étude de la Dares. Qu'y a-t-il de gênant dans les travaux des chercheurs de l'organisme, bien connu pour son sérieux ?

Le président-candidat Macron vient d'annoncer une nouvelle réforme de l'assurance chômage s'il est élu. Avait-il peur de voir apparaître que des centaines de milliers d'allocataires sont lésés, alors qu'il envisage de nouvelles économies sur le dos des travailleuses et travailleurs précaires ?

La CGT exige du ministère du Travail la publication de cette étude et la mise en place d'un débat nécessaire pour permettre aux travailleuses et travailleurs en question de faire valoir leurs droits !

Montreuil, le 21 mars 2022